

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE****Avis  
17 avril 2019***olodatérol***STRIVERDI RESPIMAT 2,5 µg/dose, solution à inhaler**

boîte avec un inhalateur réutilisable et une cartouche de 60 doses (CIP : 34009 301 674 8 9)

boîte avec une cartouche de 60 doses (CIP : 34009 301 674 9 6)

boîte avec un inhalateur réutilisable et trois cartouches de 60 doses (CIP : 34009 301 690 1 8)

boîte avec trois cartouches de 60 doses (CIP : 34009 301 690 2 5)

Laboratoire BOEINGHER INGELHEIM

Code ATC	<b>R03AC19 (agoniste bêta-2 adrénergique)</b>
Motif de l'examen	<b>Inscription</b>
Listes concernées	<b>Sécurité Sociale (CSS L.162-17) Collectivités (CSP L.5123-2)</b>
Indications concernées	<b>« STRIVERDI RESPIMAT est indiqué en traitement bronchodilatateur continu de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO). »</b>

## 01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

---

AMM	Date initiale (procédure décentralisée) ; 22/05/2014 Rectificatif : 14/01/2019
Conditions de prescription et de délivrance/statut particulier	Liste I

## 02 CONTEXTE

---

Il s'agit de la mise à disposition de nouvelles présentations de STRIVERDI RESPIMAT 2,5 µg/dose en solution à inhaler, en boîte de 1 cartouche et en boîte de 3 cartouche avec ou sans inhalateur réutilisable, en complément de la présentation déjà existante STRIVERDI RESPIMAT 2,5 µg/dose en solution à inhaler, non réutilisable.

Ce nouveau dispositif inhalation réutilisable remplacera l'actuel dispositif d'inhalation non réutilisable.

## 03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

---

**Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :**

### 03.1 Service Médical Rendu

**La Commission considère que le service médical rendu par STRIVERDI RESPIMAT 2,5 µg/dose, solution à inhaler est modéré dans l'indication de l'AMM.**

**La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication et aux posologies de l'AMM.**

► **Taux de remboursement proposé : 30%**

### 03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

**Ces présentations sont des compléments de gamme qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à la présentation déjà inscrite.**

## 04 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

---

### ► Conditionnements

Ils sont adaptés aux conditions de prescription selon l'indication, la posologie et la durée de traitement.